



Accusé de réception en préfecture
094-219400710 – 11/12/2024 – DELIB 2024-212
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE SUCY-EN-BRIE
Département du Val-de-Marne

Nombre de membres
composant le Conseil Municipal **35**
Présents à la séance **34**

**Extraits du Registre
des Délibérations
du Conseil Municipal**

Conseil Municipal du 9 Décembre 2024

N° DCM : 2024-212-05S

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture, le **11 DEC 2024**
et de la publication le
Le Maire, **11 DEC 2024**

Objet :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PAR LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE
DU DISPOSITIF DE SOUTIEN A L'EQUIPEMENT EN VIDEOPROTECTION

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement
convoqué, s'est réuni à la Maison des Familles sous la présidence de Monsieur Olivier TRAYAUX,
Maire. Cette réunion se tient en public dans la limite de la capacité de la salle.

Etaient présents :

M. TRAYAUX Maire en exercice, Mme FELGINES, M. VANDENBOSSCHE, M. CHAFFAUD, Mme
TIMERA, M. BOURCIER, Mme PINTO, M. AMSLER, Mme BOURDINAUD, M. CHARTRAIN,
Mme WESTPHAL, M. MUSSO, M. MONTEFIORE, Adjoints

Mme MILLE, M. CATINAUD, Mme VALOTEAU, M. OFFENSTEIN, M. DAMBRIN, M.
DURAZZO, Mme LAURENT, Mme CIUNTU, M. CARDOSO, Mme BLAMOUTIER,
Mme GRASSER, Mme MARIE, M. BOGUET-HENARD, M. BRIE, M. CHESNOY, M. GIACOBBI,
Mme D'ANDREA, Mme SIMON, M. BRAND.

Absents excusés

Mme ASTIC

Absents excusés et représentés (en application de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités
Territoriales) ayant donné pouvoir à :

Mme PENAUD donne pouvoir à M. MUSSO
M. MARASCO donne pouvoir à M. BRAND

Madame TIMERA est désignée comme secrétaire de séance en application
de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

DELIBERATION N° 2024-212

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2011-110 du Conseil Municipal du 29 avril 2011 approuvant la mise en place d'un dispositif de surveillance par vidéo urbaine sur le territoire communal,

VU la convention de partenariat relative à la vidéo protection conclue le 5 mai 2015 entre la Ville de Sucy-en-Brie et l'État,

VU l'arrêté préfectoral n° 2023/1627 en date du 3 mai 2023 portant renouvellement d'autorisation d'un système de vidéoprotection – Ville de Sucy-en-Brie – Voie publique et vidéoverbalisation,

VU la demande de la Ville de Sucy-en-Brie en date du 4 décembre 2023 auprès de Madame la Préfète du Val-de-Marne en vue d'obtenir l'autorisation de modifier le système de vidéo protection installé sur la voie publique,

VU la décision municipale n° 2023-228 du 18 décembre 2023 sollicitant la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif « soutien à l'équipement en vidéoprotection »,

VU la délibération du 27 septembre 2024 de la commission permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France attribuant une subvention d'un montant maximum de 15.207,00 € pour l'extension du système de vidéoprotection de la Commune de Sucy en Brie,

VU le rapport n° 2024-212 présenté en Commission Plénière du 2 décembre 2024,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de Sucy-en-Brie de procéder à l'extension et au renforcement du système de vidéoprotection de la Ville de Sucy-en-Brie ;

CONSIDERANT que la Région Ile-de-France apporte son soutien à l'équipement en vidéo protection ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de disposer des financements pour l'extension et le renforcement du système de vidéoprotection de la Ville de Sucy-en-Brie ;

SUR proposition de Monsieur le Maire,
Après avoir entendu le rapporteur,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

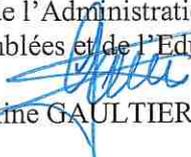
APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1^{er} : **APPROUVE** la convention n°EX081141 relative au soutien à l'équipement en vidéoprotection avec la Région Ile-de-France.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents y afférents.

Cette délibération a été adoptée par **34 POUR**

Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
La Directrice Générale Adjointe des Services
en charge de l'Administration Générale, des
Assemblée et de l'Éducation


Céline GAULTIER



Le Maire,


Olivier TRAYAUX